

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE:**

Lors de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 2 décembre 2024, a été adopté le règlement 209-2019-4 « modifiant le règlement 209-2019 sur la gestion contractuelle ».

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 5^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Édith Gravel

Directrice générale et greffière-trésorière